

MARCHÉ N°25FCS22
LOCATION ET INSTALLATION D'UNE PATINOIRE EN GLACE NATURELLE

Le Maire de la Ville de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le recours à une procédure menée sous forme de procédure adaptée pour la location et l'installation d'une patinoire en glace naturelle durant les fêtes (années 2025 et 2026),

DÉCIDE

Article 1 :

Un marché de fournitures courantes et services est conclu avec la société SYNERGLACE située à HEIMSBRUNN (68), 5 rue de la Forêt, représentée par Monsieur Philippe AUBERTIN, Président.

Article 2 :

Le marché concerne la location et l'installation (montage/démontage) d'une patinoire en glace naturelle pour une durée de 4 semaines couvrant la période de Noël, pour un montant annuel de 69.800 €/HT (83.760 €/TTC).
Le prix est révisable selon les modalités prévues au marché.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de la date prévisionnelle du 15 octobre 2025. Le marché est reconductible expressément une fois pour une durée d'un an.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 14 octobre 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

15 OCT. 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251014-DEC2025-106-DE
Date de télétransmission : 15/10/2025
Date de réception préfecture : 15/10/2025